

Un nouveau chemin de fer

Autor(en): **L.M.**

Objektyp: **Article**

Zeitschrift: **Le conteur vaudois : journal de la Suisse romande**

Band (Jahr): **26 (1888)**

Heft 24

PDF erstellt am: **22.05.2024**

Persistenter Link: <https://doi.org/10.5169/seals-190438>

Nutzungsbedingungen

Die ETH-Bibliothek ist Anbieterin der digitalisierten Zeitschriften. Sie besitzt keine Urheberrechte an den Inhalten der Zeitschriften. Die Rechte liegen in der Regel bei den Herausgebern.

Die auf der Plattform e-periodica veröffentlichten Dokumente stehen für nicht-kommerzielle Zwecke in Lehre und Forschung sowie für die private Nutzung frei zur Verfügung. Einzelne Dateien oder Ausdrucke aus diesem Angebot können zusammen mit diesen Nutzungsbedingungen und den korrekten Herkunftsbezeichnungen weitergegeben werden.

Das Veröffentlichen von Bildern in Print- und Online-Publikationen ist nur mit vorheriger Genehmigung der Rechteinhaber erlaubt. Die systematische Speicherung von Teilen des elektronischen Angebots auf anderen Servern bedarf ebenfalls des schriftlichen Einverständnisses der Rechteinhaber.

Haftungsausschluss

Alle Angaben erfolgen ohne Gewähr für Vollständigkeit oder Richtigkeit. Es wird keine Haftung übernommen für Schäden durch die Verwendung von Informationen aus diesem Online-Angebot oder durch das Fehlen von Informationen. Dies gilt auch für Inhalte Dritter, die über dieses Angebot zugänglich sind.

CONTEUR VAUDOIS

JOURNAL DE LA SUISSE ROMANDE

Paraissant tous les samedis.

PRIX DE L'ABONNEMENT :

SUISSE : un an . . . 4 fr. 50
 six mois . . . 2 fr. 50
 ETRANGER : un an . . . 7 fr. 20

On peut s'abonner aux Bureaux des Postes ; — au magasin MONNET, rue Pépinet, maison Vincent, à Lausanne ; — ou en s'adressant par écrit à la *Rédaction du Conteur vaudois*. — Toute lettre et tout envoi doivent être affranchis.

CAUSERIES DU CONTEUR

2^{me} et 3^{me} séries.

Prix 2 fr. la série ; 3 fr. les deux.

Un nouveau chemin de fer.

Il existe entre les diverses localités d'un pays, les mêmes rivalités, les mêmes concurrences qu'entre les individus. Et l'on peut dire qu'en général, dans ce bas monde, il n'y a, au point de vue matériel, qu'un seul but vers lequel tout tend, tout converge : *amener de l'eau à son moulin*.

Chaque localité, en effet, chaque groupe de population, cherche son avenir, non seulement dans les ressources naturelles du sol ou de quelque industrie particulière, mais en attirant, par tous les moyens possibles, et pour peu que le caractère pittoresque du lieu le comporte, le mouvement des promeneurs et des touristes.

C'est ainsi que, depuis un certain nombre d'années, partout où la nature offre quelque curiosité, partout où le paysage sourit aux yeux, où la moindre cascade bouillonne, où coule le plus mince filet d'eau minérale, on a vu se construire un hôtel, une maison de pension, un établissement de bains, un chalet d'agrément, et même, le cas n'est pas si rare, un chemin de fer alpestre !

Et bien souvent, quand la nature ne fait pas toute seule quelque petite merveille, quelque chute d'eau ou quelque grotte, on y supplée artificiellement avec une persévérance inouïe, jusqu'à ce qu'enfin les Anglais arrivent étonnés et s'écrient en chœur : Aoh !! La chose paraît bizarre et peut être diversement jugée ; mais il n'en est pas moins vrai que puisque tous suivent ce courant, telle localité qui s'aviserait de vouloir le négliger serait inévitablement effacée, et verrait s'éloigner peu à peu le mouvement, la vie, la prospérité. Nous le répétons : *amener de l'eau à son moulin*, tel est le mot du jour. Voyez plutôt :

Montreux a ouvert à la circulation les belles Gorges du Chauderon, pendant longtemps explorées, presque inconnues ; Montreux évoque partout et de mille façons les souvenirs de J.-J. Rousseau ; Montreux s'embellit chaque jour ; il a son Kursaal, ses concerts, son théâtre, ses eaux, etc., et se fait, au loin, une réputation méritée.

Great attraction : Montreux a le Territet-Glyon !

Vevey vient d'inaugurer ses tramways électriques. — Aigle et Bex ont leurs bains, leurs grands hôtels au pied des alpes, leurs excursions variées dont il sont le point le départ.

St-Maurice a sa Grotte des Fées, Fribourg son grand orgue et ses ponts suspendus.

Genève a ses monuments, ses édifices, son jardin anglais, ses nombreux tramways, ses musées superbes, son air de grande cité. Genève a son Salève, que l'on gravira sans doute en chemin de fer dans un avenir prochain.

Lucerne a son *Lion*, son lac aux rives enchantées, son Righi et son Pilate, tous deux vaincus par la locomotive.

Thonon a voulu son funiculaire, et Evian, sa voisine, distribue dans le monde entier la réclame de ses sources Cachat et autres. Evian est vraiment transformé depuis quelques années ; chaque jour il ajoute à sa toilette quelque nouvel attrait ; chaque jour il crée aux nombreux étrangers qui y passent la saison d'été, quelque agréable distraction.

Lausannois, ne perdons pas de vue cette petite ville dont une étroite nappe d'eau nous sépare, et qu'on franchit en moins d'une heure. Ne perdons pas de vue Evian, suivons ses progrès, car il est peut-être, pour ce qui concerne les étrangers, notre plus sérieux concurrent.

Et Zurich ? quel développement, que de vie et d'animation ! Quartiers neufs grandioses, quais superbes, école polytechnique, université, promenades admirablement entretenues, tonhalle spacieuse transformée en jardin décoré de palmiers, d'orangers, de végétaux des tropiques, d'aquariums et de jets-d'eau. — Un autre attrait de l'Athènes moderne, est le chemin de fer de l'Uetliberg, par lequel on gagne, en 30 minutes, le sommet de cette montagne (873 mètres au-dessus de la mer), d'où le regard embrasse un des plus beaux panoramas de la Suisse, et où deux grands hôtels permettent de séjourner.

Nous n'en finirions pas, si nous voulions énumérer toutes les villes, toutes les contrées qui doivent aujourd'hui leur prospérité aux améliorations qu'elles ont réalisées en vue des promeneurs, des touristes ou des étrangers en séjour.

Et nous constatons avec regret que Lausanne a encore peu fait sous ce rapport. Nous avons, il est vrai, à notre actif, de nouveaux bâtiments d'écoles, un palais fédéral de justice, de grandes casernes, un hôpital vaste et dans une situation exceptionnellement favorable. Enfin, nous avons la perspective de posséder des bâtiments universitaires, lorsque nous en aurons suffisamment discuté pendant quelques années.

Mais comme ville d'agrément, comme séjour d'étrangers, nous pourrions mieux mettre en relief et

mieux tirer parti de la belle nature qui nous entoure. Quoi de plus beau que notre lac Léman, chanté par les poètes ? de plus imposant que son cadre majestueux de montagnes, et quel panorama est plus riant, plus étendu, plus riche de teintes que celui qui s'offre chaque jour à nos yeux ?

Pour jouir complètement de cette grande scène, il est un point unique, un belvédère naturel splendide que nous n'apprécions pas assez, et qui n'est pas suffisamment connu des étrangers qui nous visitent :

C'est le *Signal de Lausanne*.

Ce site autour duquel le regard se promène à 8, 10 et 20 lieues à la ronde, au couchant, au midi et à l'orient, peut, si nous le voulons, devenir pour notre ville un attrait des plus goûtés. Il peut devenir un nouveau centre de vie et de mouvement, un élément assuré de prospérité, dès qu'il sera relié à Lausanne par un chemin de fer qui, au point de vue pittoresque, ne le cèdera en rien à tant d'autres, aujourd'hui si courus et si vantés.

Il faut que notre bonne ville de Lausanne se secoue, qu'elle donne un grand coup d'épaule et qu'il en sorte le *Lausanne-Signal*, dont nous vous parlerons dans un prochain article.

L. M.

Notes d'un curieux.

Saint Médard et sa réputation usurpée. — Les deux patrons de la pluie en 1582. — Rivalité entre saint Médard et saint Gervais. — La pluie au siège de Namur en 1692. — Un pari en 1720.

Quitte à nous attirer les malédictions de tous les partisans de saint Médard, nous allons dévoiler comment, depuis trois siècles, ce saint jouit d'une réputation qui ne lui appartient pas.

Nous n'insisterons pas sur la cause qui a provoqué le préjugé de saint Médard. On sait que tous les ans au solstice d'été, il se produit une perturbation atmosphérique qui amène, tantôt une série de beaux jours, tantôt une série de jours de pluie. Comme avant 1582, le 19 juin, veille du solstice, était consacré à saint Médard, ce saint passa à cette époque d'ignorance et de superstition pour distribuer à son gré, aux mortels, la pluie ou le beau temps pendant quarante jours. En observant que, dans notre région, juin est en général pluvieux, il est tout naturel que saint Médard fût regardé comme le patron de la pluie.

Lorsqu'en 1582 Grégoire XIII réforma le calendrier, il y eut un remue-ménage complet parmi les saints. Un grand nombre furent déplacés... Quelques-uns même se trouvèrent sans place. Quant à saint Médard, il fut classé au 8 juin. Ce changement eût dû lui faire perdre son prestige, mais sa popularité était telle, qu'il continua à être regardé comme le dispensateur du beau et du mauvais temps, et sa soi-disant influence s'est perpétuée jusqu'à nos jours. A toutes les époques il en a été de même. Que de personnages, aujourd'hui, comme saint Médard, jouissent d'une réputation dont ils seraient bien embarrassés d'expliquer l'origine !...

Cependant, dès 1582, saint Médard eut un concurrent. Dans le nouveau calendrier, le 19 juin avait

été donné à saint Gervais, personnage modeste, s'intéressant fort peu au soleil ou à la pluie. Malgré lui, il se trouva honoré par un grand nombre de partisans qui le considéraient comme le seul patron des averses et comme le légitime successeur de saint Médard.

Jusqu'au dix-septième siècle, les deux saints se partagèrent également la faveur de la croyance populaire ; mais, par suite de l'habitude, et sans doute de la routine, saint Médard fut presque toujours le favori.

Par exemple, en 1692, ce saint manqua de perdre sa renommée. Cette année-là, l'eau tomba sans discontinuer pendant près de quarante jours. L'armée française, qui faisait le siège de Namur, obligée de bivouaquer dans la boue et de marcher sous la pluie, se montra très irritée contre saint Médard. Saint-Simon nous apprend que les soldats, au désespoir de ce déluge, firent des imprécations contre le saint, en recherchèrent des images, les rompirent et les brûlèrent.

Saint Gervais eut aussi ses fanatiques. En 1720, un habitant d'Uzès nommé Billot, paria quinze mille livres qu'il pleuvrait pendant trente jours à partir de la Saint-Gervais. Au commencement, tout alla bien... la pluie tomba pendant quinze jours ; l'enthousiasme arriva à un tel point que de nouveaux parieurs se présentèrent, et les paris montèrent à la somme de deux cent mille livres..... le vingtième jour, la pluie cessa. Billot se trouva ruiné et... saint Gervais discrédité.

(Le Voltaire).

Le mariage au dédit.

Un tribunal français vient de rendre un arrêt, qui pourrait, dans un avenir plus ou moins prochain, apporter de graves transformations dans l'institution du mariage. Il donnera, en tous cas, à réfléchir aux jeunes garçons. — Voici un résumé de ce qui nous est raconté, à ce sujet, par le *Voltaire* :

Il y a quelques mois, une jeune Bourguignonne avait vu solliciter sa main par un de ses jeunes compatriotes. Le postulant fut agréé.

Était-ce un mariage de convenance ou un mariage d'inclination ? Nous l'ignorons. Ce qui est certain, c'est que la fiancée était une petite femme pratique. Tout au moins son père l'était pour elle. Avant d'accorder son consentement au mariage, il exigea que le prétendu souscrivit un billet par lequel ce dernier s'engageait à payer à la jeune fille une somme assez rondelette, au cas où il se refuserait ensuite à l'épouser.

Ce père était un homme avisé. Il voulait qu'à défaut d'un mari, sa fille eût au moins une dot. Grâce à son ingénieuse combinaison, elle était sûre de posséder l'un ou l'autre. Si le fiancé lâchait pied, loin d'écarter les prétendants futurs, il leur servirait d'amorce. C'était, comme on voit, gentiment calculé.

En présence de telles propositions, bien des gens auraient pris la porte. Aussi faut-il croire que notre jeune Bourguignon était saisi d'un amour bien violent, car il acquiesça sans hésiter aux conditions qui lui étaient posées. Il s'engagea par écrit à épouser fin courant ou, dans le cas contraire, à payer à la jeune fille — où à son ordre, — la somme amiablement débattue.

L'amour est, on le sait, un sentiment bien fragile ; il s'en va comme il est venu. Fin du mois, notre préten-